

Vendeur		FACTURE	Client		
Nom :	E.A.R.L. DE GOUNET		Nom :	Comité des fêtes de	
Adresse :	Siège social : Saint-Caprais au C.S.V. de 92 079 Eures	N° :	7	Adresse :	ST CAPRAIS
	Agrée sous n° 46651	Date :	5 Dec 2025		46250 ST Caprais
N° TVA :	Sous n° Vol. 836F49 B 388/10			N° TVA :	FR
Intracommunautaire	TVA FR24 382 842 029				Intracommunautaire

☐ Vente / livraison intra communautaires (si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI)
 ☐ Vente à l'export (si oui, exonération TVA art.262 -1 du CGI)

☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☐ Elevage
 ☐ Abattage
 ☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
Challaignes		115 kg		1,80	207

Paiement :
☒ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le :(date)
☐ escompte

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
 Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale

Total H.T. (avant RRR)	207
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	207
T.V.A. / 5,5 %	11,38
Prix T.T.C.	
Escompte / %	
TOTAL A PAYER	218,38

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
 Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
 Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural